



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 03 Octobre 2024**

**Date de la convocation** : 27 septembre 2024

**Date d'affichage** : 27 septembre 2024

L'an 2024 le jeudi 03 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

**Étaient Présents** : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier – M. COLLET Olivier - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine – Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – M. RAVET Pierre-Luc – M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - Mme RUCKEBUSCH Geneviève

**Absent(s)** : M. COTE Alexandre - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. DUPONT Bruno - M. LEROY Bertrand - Mme MARTEAU Martine – Mme PALLADINO Dominique – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud -

**Secrétaire de séance :**

*A été nommée secrétaire : Andrée HERDIN*

**Nombre de membres du Conseil municipal** : 26

**Nombre de membres présents** : 15

**Nombre de membres votants** : 18

**Délibération n° 2024 – 54**

**Objet : Convention de prêt avec le Conseil départemental du Nord (médiathèque du Nord) pour deux expositions en 2025 à la bibliothèque**

Considérant que La médiathèque départementale du Nord propos de mettre gratuitement à disposition de la bibliothèque municipale, dans le cadre du réseau lecture publique « L'Esperluette », les expositions suivantes :

- « *Passion du chocolat* » programmée entre le 03 décembre 2024 et le 07 janvier 2025 pour une valeur de 897 €
- « *Graines de fruits* » programmée entre le 01 et le 29 avril 2025 pour une valeur de 828 €

Considérant que le transport des expositions est à la charge de l'emprunteur, la commune de Sully sur la Lys (enlèvement et restitution), depuis la Médiathèque Départementale du Nord, site de Flandre, allée de Strasbourg, PA de la Blanche Maison 59279 BAILLEUL ;

Considérant que la commune est responsable du matériel emprunté et s'engage à prendre en charge le coût des réparations en cas de détérioration et à le remplacer en cas de perte ou vol ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet de convention proposé ;
- 2) autorise le maire ou l'adjointe déléguée à la signer.

**A l'unanimité**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les, jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

